

Affaire suivie par :
Anne-Marie LANDRISCINA
Tél : 04 76 74 75 16
Mél : anne-marie.landriscina@ac-grenoble.fr

Grenoble, le 21 mars 2022

Rectorat de Grenoble
7, place Bir-Hakeim CS 81065
38021 Grenoble Cedex 1

INSTRUCTIONS relatives à l'organisation du BTS COMMERCE INTERNATIONAL à référentiel commun européen - Session 2022

CANDIDATS INDIVIDUELS

J'ai l'honneur de vous adresser les instructions relatives à l'organisation de la **session 2022** du **Brevet de Technicien Supérieur « Commerce international à référentiel commun européen »** pour les académies de Clermont-Ferrand, Grenoble, Polynésie française (autonomie partielle).

La présente note comporte **6** annexes.

I - ORGANISATION DE L'EXAMEN - CENTRES D'EXAMEN

Le calendrier et les horaires des épreuves de l'examen figurent en **annexe I** de la présente note.

1-1 Epreuves écrites :

Vous trouverez, en **annexe II** de la présente note, les établissements auxquels vous êtes rattachés.

Pour cette session, en fonction de la nature des épreuves, il sera indiqué sur la page de garde soit « aucun matériel autorisé » soit « matériel autorisé : ... » suivi de la mention « tout autre matériel est interdit ». **La circulaire n°2015-178 du 1er octobre 2015 relative à l'utilisation des calculatrices électroniques s'applique.**

les sujets pour lesquels la calculatrice est autorisée devront ainsi comporter sur la page de garde la mention suivante : « L'usage de la calculatrice avec mode examen actif est autorisé. L'usage de la calculatrice sans mémoire « type collègue » est autorisé. » Suivre les instructions du surveillant.

ATTENTION :

Les thèmes concernant l'enseignement de « culture générale et expression » en deuxième année de BTS (session 2022) ont été publiés au BOEN n°16 du 22 avril 2021 (arrêté du 22-2-2021)

<https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo11/ESRS2003433N.htm>

Le référentiel du BTS CI est consultable sur le lien suivant :

https://enqdp.sup.adc.education.fr/bts/referentiel/BTS_CommerceInternationalReferentielCommunEuropeen.pdf

1-2 Epreuves orales :

Pour la session 2022, la liste des langues autorisées est la suivante :

- **pour l'épreuve E2** : allemand, anglais, arabe littéral, chinois, espagnol, hébreu moderne, italien, japonais, portugais, russe.
- **pour l'épreuve EF1** (épreuve de langues facultative) : allemand, anglais, arabe, chinois, espagnol, italien, japonais, hébreu moderne, grec moderne, néerlandais, polonais, portugais, russe, turc, occitan-langue d'oc, langue des signes française, tahitien (Polynésie française).

Les 2 langues sont évaluées à un niveau différent du cadre européen commun de référence linguistique (CECRL) : niveau B2 pour la langue A (E21) et niveau B1 pour la langue B (E22).

Les épreuves orales de langues vivantes étrangères auront lieu **du mardi 10 mai au jeudi 12 mai et du lundi 23 au mercredi 25 mai 2022** dans différents centres en fonction du département d'inscription du candidat.

Les langues vivantes étrangères obligatoires dites « rares » (langues autres qu'allemand, anglais, espagnol et italien) auront lieu les lundi 2, mardi 3 et mercredi 4 mai 2022.

IMPORTANT : la langue étrangère dite « langue de spécialité » (LVA) est la langue dans laquelle les candidats s'inscrivent pour l'épreuve E52 : négociation vente en langue vivante étrangère.

1-3 Epreuve E4 :

U41 : Analyse diagnostique des marchés étrangers (épreuve écrite de 3h – coefficient 4)

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat à mener une veille commerciale permanente, à collecter de l'information économique, juridique, sociale et commerciale relative à un marché étranger et à préparer la prise de décision commerciale internationale.

U42 : Exploitation du système d'information (épreuve orale et pratique de 30 mn maximum sur poste informatique – coefficient 2) :

Cette épreuve permet d'évaluer, dans un contexte professionnel de collecte et traitement de l'information commerciale, les compétences des candidats dans le domaine de l'utilisation de l'outil informatique, à présenter et diffuser l'information commerciale en respectant les contraintes techniques et éthiques.

L'évaluation prend appui sur un dossier témoin (5 pages maximum hors annexes présentant les travaux menés personnellement par le candidat d'une part en matière de recherche, de mise en forme d'informations et de mise à jour du système d'information et, d'autre part en matière de communication de ces informations. Ces travaux partent d'une situation professionnelle fournie par une entreprise ou l'équipe pédagogique.

Ce dossier comprend :

- La définition de la situation professionnelle de départ : objet et cadre de la recherche d'informations et précisions de la situation de communication de ces informations ;
- La définition de l'environnement informatique utilisé : réseaux, matériels et logiciels ;
- La définition de l'accès aux informations utilisées en particulier les bases de données ;
- La description de l'organisation du travail et en particulier le temps consacré aux travaux en fonction de la mission confiée ;
- La liste structurée des travaux effectués en fonction de la mission confiée.

En annexe au dossier figurent sur support numérique et sur support papier les productions du candidat. Il comporte également une attestation de la conformité du contenu du dossier aux travaux réellement réalisés par le candidat, attestation établie par les formateurs dispensant les enseignements d'informatique commerciale. Le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa prestation.

Fournir les documents originaux

1-4 Epreuve E5 :

U51 : Prospection et suivi de clientèle - épreuve écrite de 3h – coefficient 3

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences professionnelles acquises par le candidat en formation et au cours du ou des stages menés en France et/ou à l'étranger et/ou au cours d'une mission export. Elle porte sur la préparation et la conduite d'une prospection commerciale et sur les aptitudes du candidat à analyser une situation d'entreprise étrangère en ayant une approche socioculturelle. Elle s'appuie à la fois sur les savoirs acquis par le candidat lors de sa formation et sur son expérience en entreprise, en particulier à l'étranger.

U52 : Négociation vente en langue étrangère - épreuve orale de 40 mn – préparation de 40 mn – coefficient 4.

L'épreuve consiste en une simulation de tout ou partie d'un entretien de vente en langue vivante étrangère suivie d'un échange avec le jury.

L'épreuve U52 repose sur un dossier (6 pages maximum) élaboré strictement personnellement par le candidat dont le contenu est défini par le référentiel.

Ce dossier synthétise les informations nécessaires pour mener une négociation-vente avec un client étranger :

- Présentation du contexte commercial (marché étranger ciblé, entreprise exportatrice) ;
- Présentation du contexte de la négociation (mode d'approche et caractéristiques des prospects ciblés) ;
- Présentation de l'offre de l'entreprise exportatrice (produits, conditions de vente, tarifs, conditions commerciales...);
- Faire figurer en annexe tous les outils d'aide à la vente utilisés ;
- Liste des termes techniques spécifiques aux produits et au marché dans la langue vivante étrangère concernée (lexique).

1-5 Epreuve E6 :

U61 : Montage des opérations d'import-export – épreuve écrite de 4h – coefficient 4.

L'épreuve prend appui sur l'étude d'une situation réelle comportant nécessairement un volet vente à l'export et un volet achat à l'import. Elle consiste à résoudre les problèmes d'assemblage des prestations des parties prenantes internes à l'entreprise et externes à une opération de commerce international. La situation proposée s'inspire d'un cas réel.

U62 : Conduite des opérations d'import-export – épreuve orale – 30 mn – coefficient 2.

La situation d'évaluation porte sur les situations professionnelles mettant en œuvre les compétences et attitudes professionnelles visées par l'épreuve, auxquelles le candidat a été confronté durant son stage de deuxième année dans une entreprise ayant des activités de commerce international.

Le candidat doit produire un dossier support (5 pages au maximum) présentant son activité et les diverses missions qu'il a réalisées en entreprise au titre de sa formation durant son stage qui sert de support à l'épreuve et sera remis en 2 exemplaires, ainsi que les originaux des certificats de stages ou les attestations de travail délivrés au cours de sa formation et les récapitulatifs des stages.

Ce dossier est structuré en deux grandes parties :

- un descriptif de l'entreprise dans son contexte géographique, organisationnel et commercial (3 pages maximum) ;
- un descriptif des activités confiées dans le cadre du stage de suivi des opérations d'import-export dans leurs dimensions administrative, organisationnelle et relationnelle.

Le candidat apporte le jour de l'épreuve tout document qu'il estime pouvoir venir en appui de sa présentation.

L'utilisation d'ordinateurs portables et de supports numériques est autorisée mais le candidat doit disposer de son propre matériel autonome.

Avec l'envoi du ou des dossier(s), vous devez joindre, dans une pochette, les **documents** suivants :

- **les certificats de stages de 1^{ère} et 2^{ème} année – Annexe IV (fournir les originaux) ;**
- contrat(s) de travail pour les alternants ;
- **l'annexe V ci-jointe.**

1-6 Epreuve facultative d'engagement étudiant :

Cette épreuve se déroule à l'issue de l'épreuve ponctuelle U52 « Négociation vente en langue vivante étrangère ».

Il s'agit d'une épreuve orale d'une durée de 20 minutes (sans préparation) qui prend la forme d'un exposé (10 minutes) puis d'un entretien devant le jury d'évaluation (10 minutes).

L'exposé doit intégrer : la présentation du contexte, la description et l'analyse de(s) activité(s), la présentation des démarches et des outils, le bilan de(s) activité(s) et le bilan des compétences acquises.

Le **dossier support est une fiche d'engagement étudiant** servant de support à l'évaluation au jury, présentant une ou plusieurs activité(s) conduite(s) par le candidat.

La fiche sera fournie avec le dossier de l'épreuve U52 soit le vendredi 6 mai 2022, avant 17h00, délai et horaire de rigueur, au Lycée Gabriel Faure - BTS CI – à l'attention du proviseur adjoint – Place Mallarmé – BP 116 – 07301 TOURNON-SUR-RHÔNE Cedex.

Attention : conserver un double des dossiers transmis

La date de remise des dossiers U42, U52, U62 et l'engagement étudiant (en deux exemplaires pour chacune des épreuves – 3 exemplaires pur U52) par les candidats :

<p>Candidats Individuels de l'académie de Grenoble</p> <p>↓</p> <p>Le vendredi 6 mai 2022</p> <p>à l'attention du proviseur adjoint – du Lycée Gabriel Faure - BTS CI Place Mallarmé – BP 116 – 07301 TOURNON-SUR-RHÔNE Cedex</p>	<p>Candidats Individuels de l'académie de Clermont-Ferrand</p> <p>↓</p> <p>Le vendredi 6 mai 2022</p> <p>à l'attention du proviseur adjoint – du Lycée Gabriel Faure - BTS CI Place Mallarmé – BP 116 – 07301 TOURNON-SUR-RHÔNE Cedex</p>
--	--

I – CONTROLE DE CONFORMITE DES DOSSIERS

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 juillet 2008, la constatation de non-conformité du dossier entraîne l'attribution de la mention « non valide » à l'épreuve correspondante. Le candidat, même présent à la date de l'épreuve, ne peut être interrogé. En conséquence, le diplôme ne peut lui être délivré.

Dans le cas où, le jour de l'interrogation, le jury a un doute sur la conformité du dossier, il interroge néanmoins le candidat.

4/12

L'attribution de la note est réservée dans l'attente d'une nouvelle vérification mise en œuvre selon des modalités définies par les autorités académiques. Si, après vérification, le dossier est déclaré non-conforme, la mention « non valide » est portée à l'épreuve.

Les unités du BTS CI concernées par la mention « non valide » sont les unités U42 – U52 et U62. La non-conformité du dossier peut être prononcée dès lors qu'une des situations suivantes est constatée :

- **absence de dépôt du dossier ;**
- **dépôt du dossier au-delà de la date fixée par la présente note ;**
- **durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen ;**
- **documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet.**

III - CONVOCATION DES CANDIDATS

Les candidats individuels recevront leur convocation directement à leur adresse personnelle.

Les candidats seront convoqués à 8h00 pour les épreuves orales et l'ordre de passage sera affiché dans les centres d'écrit.

IV – MATERIEL A PREVOIR

L'utilisation des calculatrices, avec ou sans mode examen, est autorisée dans les conditions fixées par la circulaire ministérielle n°2015-178 du 1^{er} octobre 2015, **sauf disposition contraire mentionnée sur le sujet.**

Un **dictionnaire unilingue** exclusivement est autorisé pour les épreuves écrites de LVA et LVB – ponctuelles et en CCF (pas de dictionnaire bilingue, ni numérique).

En fonction de leur statut d'inscription au regard de l'épreuve « d'Exploitation du système d'information » (U42), les candidats sollicitant l'utilisation d'un logiciel spécifique devront obligatoirement en aviser le chef de centre ou le Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques (DDFPT) avant les interrogations.

En fonction des contraintes matérielles induites par ce type de demande, le chef de centre pourra autoriser le candidat à utiliser son ordinateur personnel le jour des épreuves.

Un candidat ayant échoué à une session antérieure du BTS Commerce international à référentiel commun européen peut conserver le bénéfice de l'épreuve E1 et de chacune des sous-épreuves constitutives des autres épreuves (E2, E3, E4 E5 et E6) pour lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 10.

V - JURY - RELEVES DE NOTES – DIPLOMES – LIVRETS SCOLAIRES

Les délibérations du jury se dérouleront au Rectorat à Grenoble **le jeudi 23 juin 2022 à 10h30** sous la présidence de M. Philippe IDELOVICI, IA-IPR d'Economie et Gestion.

Les livrets scolaires : Les candidats possédant un **livret scolaire** devront le remettre au chef de centre d'écrit lors de la première épreuve. Il vous sera expédié à votre domicile après le jury des délibérations.

Le relevé de notes sera disponible via Cyclades à l'issue des délibérations.

Les diplômes seront adressés par courrier à chaque lauréat dans la première quinzaine du mois d'**octobre 2022**.

IMPORTANT : il relève de votre responsabilité de me communiquer, sous le présent timbre, tout changement d'adresse intervenu entre le moment de votre inscription et la date du jury des délibérations.

VI - FRAUDE A L'EXAMEN

Depuis le 1^{er} janvier 2021, une nouvelle procédure disciplinaire s'applique aux candidats. Elle est régie par le **Décret n°2020-652 du 28 mai 2020** qui modifie le code de l'éducation en conséquence.

VII - DOSSIERS- MEMOIRE

Les dossiers-mémoire sont conservés dans les centres d'examen jusqu'à la fin de la session suivante.

Liste annexes :

I	Calendrier des épreuves et centres d'examens des épreuves orales professionnelles
II	Centres des épreuves écrites
III	Centres épreuves orales obligatoires et facultatives de langues vivantes étrangères
IV	Certificat de stage
V	Attestation de conformité pour l'épreuve U62
VI	Notification non-conformité de dossier
VII	Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant

ANNEXE I

B.T.S. COMMERCE INTERNATIONAL à référentiel européen CALENDRIER D'EXAMEN - SESSION 2022

- Les écrits :

Date	Horaires Métropole	Horaires Polynésie
Vendredi 13 mai 2022		
E21 – Langue vivante A	9h30 à 12h30 (1)	- (sujet spécifique)
Lundi 16 mai 2022		
E31 – Economie-droit	14h00 à 18h00 (1)	8h30-12h30 (sujet spécifique)
Mardi 17 mai 2022		
E1 – Culture générale et expression	14h00 à 18h00 (1)	13h00 à 17h00 (1)
Mercredi 18 mai 2022		
E22 – Langue vivante B	9h30 à 12h30 (1)	-
E32 – Management des entreprises	14h30 à 17h30 (1)	8h30-11h30 (sujet spécifique)
Jeudi 19 mai 2022		
E61 – Montage des opérations d'import-export	14h00 à 18h00 (2)	6h00-10h00
Vendredi 20 mai 2022		
E41 – Analyse diagnostique des marchés étrangers*	9h30 à 12h30 (1)	-
E51 – Prospection et suivi de clientèle*	14h30 à 17h30 (1)	-

ATTENTION :

- (1) Mise en loge métropole : 2 heures de mise en loge – aucune sortie de salles d'examen n'est autorisée avant la fin de la 2ème heure de composition

- Les épreuves professionnelles en ponctuel :

CENTRE D'ÉPREUVES ORALES	EXPLOITATION DU SYSTÈME D'INFORMATION (U42)	NEGOCIATION VENTE EN LANGUE VIVANTE ÉTRANGÈRE (U52)	CONDUITE DES OPÉRATIONS D'IMPORT-EXPORT (U62)
Lycée Gabriel Faure – Tournon-sur-Rhône	Mercredi 8 juin 2022 à partir de 8h30 en présentiel	Mardi 7 juin 2022 à partir de 8h30	
Lycée Ambroise Brugière – Clermont-Ferrand en visioconférence pour les candidats de Clermont-Ferrand sauf pour la sous-épreuve U42			
La date et l'heure de passage seront affichées dans les centres d'écrits			

Le candidat sera informé du centre exact auquel il est rattaché par le biais de sa convocation.

ANNEXE II

B.T.S. COMMERCE INTERNATIONAL à référentiel européen

CENTRES d'ECRITS - SESSION 2022

**CENTRE : 0070029U LPO DES METIERS GABRIEL FAURE
TOURNON-SUR-RHÔNE**

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
00700041	CANDIDAT INDIVIDUEL ARDECHE	1
	TOTAL :	1

CENTRE : 0260015A LGT ALAIN BORNE MONTELIMAR

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
02600050	CANDIDAT INDIVIDUEL DROME	3
	TOTAL :	3

**CENTRE : 0380034F LPO DES METIERS LOUISE MICHEL
GRENOBLE**

Code établissement	Etablissement	Nb candidats ²⁸
03800105	CANDIDAT INDIVIDUEL ISERE	11
	TOTAL :	11

**CENTRE : 0730763H LGT PR DES METIERS SAINT AMBROISE
CHAMBERY**

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
07300040	CANDIDAT INDIVIDUEL SAVOIE	5
	TOTAL :	5

CENTRE : 0740009H LPO DES GLIERES ANNEMASSE

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
07400059	CANDIDAT INDIVIDUEL HAUTE-SAVOIE	6
	TOTAL :	6

**CENTRE : 0630077S LYCEE A. BRUGIERE CLERMONT-
FERRAND**

Code établissement	Etablissement	Nb candidats
01500005	ENSEIGNEMENT A DISTANCE CANTAL	1
06300035	ENSEIGNEMENT A DISTANCE PUY DE DOME	3
	TOTAL :	



ANNEXE III

**CENTRES D'ÉPREUVES ORALES DE LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES
ACADÉMIE DE GRENOBLE**

Les candidats qu'ils soient scolaires ou individuels sont rattachés aux centres d'interrogation pour les épreuves orales de langues vivantes étrangères (hors langues « rares ») en fonction de leur origine géographique :

LANGUES VIVANTES ÉTRANGÈRES ALLEMAND, ANGLAIS, ESPAGNOL et ITALIEN	
du mardi 10 mai au jeudi 12 mai et du lundi 23 mai au mercredi 25 mai 2022	Centres de regroupements académiques
<p>Langues vivantes étrangères dites « rares » (langue autre qu'allemand, anglais, espagnol et italien)</p> <p>Les dates et lieux des épreuves orales de langues vivantes « <u>rares</u> » vivantes feront l'objet d'une autre organisation :</p> <p>→ les lundi 2, mardi 3 et mercredi 4 mai 2022 : arabe – grec moderne – portugais russe & turc.</p>	

Le candidat sera informé du centre exact auquel il est rattaché par le biais de sa convocation disponible début avril via le compte Cyclades.

ANNEXE IV

B.T.S. Commerce international à référentiel commun européen – session 2022

**BREVET DE TECHNICIEN SUPERIEUR
CERTIFICAT DE STAGE**

- PREMIERE ANNEE DEUXIEME ANNEE

NOM du.de la CANDIDAT (E) :

Prénom (s) :

Date et lieu de naissance :

A SUIVI UN STAGE CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS EN VIGUEUR
Décret n°2014-1420 du 27 novembre 2014

Du..... au

Soit une durée effective de :semaines

Dans l'entreprise :

Nom ou raison sociale :

Adresse :

N°de téléphone :

Activité(s) de l'entreprise :

Récapitulatif détaillé des activités par le/la stagiaire (mention obligatoire) :

.....
.....
.....
.....

Cachet de l'entreprise

Date :

Signature (**obligatoire**) du Directeur (ou de son représentant ou du chef de service) – Faire apparaître le nom et la fonction du signataire

ANNEXE V

BTS COMMERCE INTERNATIONAL – session 2022
ATTESTATION de conformité - Epreuve U62 « Conduite des opérations d'Import-Export »

Je soussigné.e :

représentant la société :

atteste que l'étudiant(e) :

a bien réalisé les activités suivantes pour la période indiquée ci-dessous :

Description des travaux effectués pendant le stage

Service(s) d'affectation :

Gestion des commandes :

- A l'import
- A l'export
- Relations avec les clients et/ou fournisseurs)
- Suivi des ventes
- Suivi des achats
- Suivi logistique :
- Transport
- Douane
- Echanges intracommunautaires
- Relat° / transitaires
- Relat° / commissionnaires en douane
- Assurance transport
- Gestion des paiements (préciser) :

- Gestion du risque de non-paiement
- Gestion du risque de change

Autres travaux :

Dossiers présentés par l'étudiant(e) : gestion des opérations import-export

1 :

2 :

3 :

Date

Cachet de l'entreprise

Signature du maître de stage

Annexe VI

BTS : Commerce International à référentiel commun européen session 2022

ÉPREUVE :

Notification de non-conformité de dossier

Nom du candidat :

Prénom du candidat :

N° d'inscription du candidat :

Après vérification, votre dossier support d'épreuves a été déclaré non conforme pour le(s) motif(s) suivant(s) :

- Absence de dépôt de dossier
- Dossier déposé au-delà de la date fixée par la circulaire académique d'organisation
- Durée de stage inférieure à celle requise par la réglementation de l'examen
- Absence de stage à l'étranger (4 semaines)
- Documents constituant le dossier non visés ou non signés par les personnes habilitées à cet effet (attestation de stage ou contrat de travail non signés, validation du cahier des charges non signées, etc.).

La mention non valide « NV » a été attribuée à cette épreuve. En conséquence, vous ne pouvez réglementairement être interrogé(e) au titre de cette même épreuve.

<u>Visa du jury</u> : IA-IPR de spécialité	Date :
Si remise en main propre au candidat	Si notification au candidat par la DEC Pour la rectrice et par délégation, Le chef de la division des examens et concours
Signature du candidat :	Laurence Giry

Références : - arrêté du 22 juillet 2008 relatif à la définition et conditions de délivrance de certaines spécialités de brevet de technicien supérieur (arrêté publié au Bulletin Officiel N°32 du 28 août 2008).
- arrêté du 24 juillet 2007 portant définition et fixant les conditions de délivrance du brevet de technicien supérieur « commerce international à référentiel commun européen ».

Annexe 7

recto :

Formulaire de demande de reconnaissance de l'engagement étudiant en application de l'article D643-15-1 du code de l'éducation

BTS COMMERCE INTERNATIONAL Á RÉFÉRENTIEL COMMUN EUROPÉEN

SESSION 2022

FORMULAIRE DE DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ETUDIANT EN APPLICATION DE L'ARTICLE D643-15-1 DU CODE DE L'ÉDUCATION

Numéro d'inscrit

CANDIDAT :

Num :

Nom :

Prénom(s)

Nature de l'engagement justifiant la demande (bénévolat, activité professionnelle, service civique,...) :

ORGANISME D ACCUEIL (ASSOCIATION, ENTREPRISE,) :

Nom l'organisme ... _

Adresse postale

Personne référente

:

PERSONNE REFERENTE :

Nom, prénom :

Fonction :

Coordonnées téléphoniques :

Adresse e-mail :

Période de l'engagement : du .../.../... au .../.../...

Durée de l'engagement (précisez le nombre d'heures par semaine ou par mois) :

Annexe 7 verso :

Description de votre projet dans le cadre de votre engagement :

Intitulé de la mission :

Votre statut/ fonction (votre rôle) :

Quelles sont vos activités/vos tâches :

Quelles sont les compétences que vous pensez avoir développées dans le cadre de votre mission, en lien notamment avec votre formation :

Précisez en quelques lignes le rapport que vous établissez entre les acquis de votre expérience professionnelle ou bénévole et les compétences, connaissances et aptitudes à acquérir dans le cadre de votre formation conduisant au brevet de technicien supérieur :

:

Je soussigné.e Monsieur / Madame

atteste sur l'honneur de l'authenticité des éléments rapportés dans ce formulaire

Date :

Signature :